

Adresse de la municipalité de Roquesteron (Alpes Maritimes) qui exposent les traits de civisme de ses citoyens et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Roquesteron (Alpes Maritimes) qui exposent les traits de civisme de ses citoyens et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 422-423;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25880_t1_0422_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Amiens, 16 prair. II.] (1).

« Citoyens législateurs,

Si nous avons été profondément affligés des nouveaux attentats, que nos ennemis ont eu la scélératesse de vouloir faire commettre, sur plusieurs de vos membres, nous avons aussi admiré et votre généreux dévouement pour la République et les mesures coercitives que vous avez prises contre une nation voisine toujours rivale et ennemie du nom français. Ouy, législateurs, cette nation prétendue sage, n'est que perfide, dissimulé et beaucoup plus à craindre que les antropophages, car de son gouvernement machiavélique, nouvelle boîte de pandore, il n'en sort que les crimes qui amènent tous les maux qui affligent l'humanité. Aussi avez-vous décrété et dit : frappez même après la victoire les satellites de l'imbécile tyran de cette nation ». Eh bien, législateurs, ce décret a été reçu par tous avec l'enthousiasme du transport, et il n'est aucun républicain qui ne dise de Londres ce que disoient autrefois les Romains en parlant de la superbe Carthage : Allons détruire Carthage, et Carthage a été détruite. Marchons sur Londres, et Londres n'existera plus ! Enfin, faisons disparaître de la surface du globe ces barbares insulaires, fléaux de l'humanité, et que la nature en a déjà séparé par les mers. Ouy, nous avouons une haine éternelle à cette race de canibales, ainsi qu'aux autres tyrans coalisés, et nous jurons, nouveaux Scevola et nouveaux Brutus, de laver dans leur sang leurs derniers attentats. Nous jurons encore, citoyens législateurs, de verser jusqu'à la dernière goutte de notre, pour maintenir votre dignité, et faire respecter de l'univers entier les représentans d'une grande nation qui ne veut que recouvrer sa liberté.

Continuez donc citoyens et parcourez cette vaste et honorable, mais pénible carrière. Le but n'en est plus éloigné et vous êtes près de l'atteindre. Songés que tous les despotes du monde tremblent, ont les yeux fixés sur vous, et que de cette lutte, et de ce combat à mort dépend leur destin, le notre et celui de l'humanité. Songés encore quelle reconnaissance vous aurez les postérités futures, d'avoir brisé les fers de leurs ayeux, et de les avoir faits naitre libres. Vos noms illustres leur seront transmis dans les fastes de l'Histoire de la République; ils seront pour eux ce que sont pour nous ceux des Brutus, de Cassius, de Socrate, d'Aristide, d'Epiminondas, et de tant d'autres grands hommes qui se sont rendus célèbres par l'amour de la liberté, leurs vertus morales et politiques.

Veillez donc citoyens législateurs, nous vous le réitérons, nous vous en conjurons même, ne point abandonner les rennes du gouvernement de la République, pour les confier à d'autres mains; car il n'appartient qu'à celui qui a jeté les fondemens d'un grand et vaste édifice de l'achever et de le consolider. »

PAPILLON (*secrét.*), D'HERVILLE, L. VASSEUR, DAMERVALIE, DUBOZ, REMOND [et 4 signatures illisibles, dont celle du présid.]

10

La municipalité de Roquesteron, département des Alpes Maritimes, annonce que les citoyens de cette commune sont à la hauteur de la révolution; que les prêtres ont pris la fuite, et qu'ils sont loin de les regretter; elle termine ainsi : « Représentans, restez à votre poste et la République ne périra jamais. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Roquesteron, 10 germ. II] (2).

« Citoyens représentans,

Les avantages réels et certains que produit une république, fondée sur les principes de la justice et de la probité, viennent nous atteindre de toute part.

Nous les connaissons ces avantages inappréciables; aussi plus d'un an avant l'entrée de l'armée française à Nice, plusieurs patriotes de notre commune furent forcés de s'en exiler, d'aller habiter dans le département du Var pour se soustraire à l'emprisonnement perpétuel que le tiran sarde leur avoit préparé; et les autres, en continuant de cultiver leurs terres, attendaient en silence et sous l'animadversion des satellites du despote, le jour heureux auquel une armée française viendrait les délivrer de leur esclavage.

Nos frères d'armes entrèrent enfin dans Nice; aussitôt des actes de joie et d'empressement à avoir parmi nous des compagnies de chasseurs corses qui étoient encore campés dans le département du Var furent consignés dans nos registres et envoyés à Nice à Danselme.

Les habitans de notre commune, convoqués en assemblée primaire, furent les premiers à voter pour la réunion à la République française. Ils eurent la gloire de former leur acte, dégagé de tout terme équivoque et superstitieux, et de le donner pour exemple à toutes les communes de notre département des Alpes Maritimes, même à celle de Nice. Collot d'Herbois qui s'y trouvoit en ce tems là en fut le témoin panegeriste.

Quoique Danselme eut négligé malgré nos avis de faire occuper les hauteurs de Sevos et de la Colle de Vial, quoique les ennemis, en profitant de cette circonstance vinssent nous menacer chaque jour et nous attaquer même de tems à autre de ces postes si avantageux, avec le secours alternatif de quelques compagnies des 6^e et 7^e bataillons du Var, à qui nous nous joignons et servions de guide, ces barbares piémontais ne parvinrent jamais à souiller notre territoire. Les principes républicains se fortifièrent en tout sens parmi nous, animés que nous étions par les adresses vigoureuses que l'administration du département nous faisoit parvenir de tems à autre.

Le fédéralisme qui régna impérieusement dans le département des Basses Alpes, avec qui nous confinions, la trahison des perfides Brunet et Letan-duere, nous rendirent ensuite les tristes victimes de la barbarie de l'ennemi; et dès les premiers jours de

(1) P.V., XLI, 56.

(2) C 308, pl. 1199, p. 10.

(1) C 308, pl. 1199, p. 2.

septembre dernier notre territoire fut totalement envahy.

Les patriotes fermes et prononcés partirent pour l'intérieur. Les timides qui n'osèrent abandonner leurs biens furent maltraités en différentes manières; des femmes, des jeunes filles, de[s] garçons de 10 ans, qui n'eurent pas le tems de prendre la fuite, furent mis en état d'arrestation; mais tous ces exemples ne purent éteindre l'amour républicain dans le cœur de nos concitoyens. Les persécutés s'enflammoient davantage envers le bonheur de la liberté, et à l'exception de 7 à 8 tout au plus, l'universalité des habitans est rentrée dans les sentimens de la plus vive joie et dans toute l'énergie qui inspire le républicanisme, au moment que sur la fin de Brumaire les esclaves piemontais ont été chassés de notre territoire.

L'habitation du Puget Theniers, se trouvant dans un event, environnée des montagnes, qui sont l'azile ordinaire de nos laches ennemis, et d'ou il leur a été facile de s'en emparer à trois différentes reprises.

Cette même commune ayant produit 12 à 15 satellites au tiran sarde, et enfanté plus de 80 emmigrés, leurs parents, eu égard à une population qui n'arrive pas à 900 s'y trouvaient en assez grand nombre pour empêcher la propagation de l'esprit public, et entraver d'autant plus les opérations administratives.

Une société populaire n'a jamais pu subsister au Puget Theniers, malgré que 7 à 8 patriotes qui s'y trouvent encore aient tenté de la former sur la fin de l'année dernière.

C'est d'après ces circonstances et des motifs si puissans que les citoyens Ricord et Robespierre représentans du peuple près les départemens du Var et des Alpes Maritimes ont pensé à la translation du district.

Ils ont jetté les yeux sur notre commune de Roqueesteron ou, en effet, l'administration du District, le tribunal civil et le bureau général de conciliation se trouvent installés depuis le 28 ventose dernier.

Quel puissant aiguillon pour les habitans de cette commune à s'enflammer toujours plus des vrais sentimens républicains!

Si l'existence d'une société populaire dans laquelle ils entendent l'explication des droits de l'homme et de vos loix révolutionnaires les a portés à redoubler d'énergie pour le maintien de la liberté et de l'égalité, combien cette même energie va-t-elle augmenter par la présence de leurs administrateurs et de leurs juges de district.

Mais combien plus leur ardent amour pour le républicanisme va former en eux une passion enextinguible, et produira dans leur cœur le désir bien prononcé de plutot mourir mille fois que de cesser un instant d'être libres, à présent qu'ayant déployé aux yeux de l'univers ses propres sentimens, la Convention nationale a mis la justice et la probité à l'ordre du jour.

L'Etranger vouloit nous corrompre. Les factieux de l'intérieur vouloient nous entraîner de nouveau à la guerre civile, en prêchant l'athéisme, en persécutant à force ouverte l'opinion religieuse qui étoit la plus répandue parmi nous, et parce que vous avez sçu prévoir et arrêter leurs criminels complots, ils ont osé pousser leur abomination jusques à conjurer

contre la Représentation nationale.

Périssent à jamais tous ces monstres conspirateurs dont le cœur est absorbé par tous les vices de l'aristocratie. Périssent tous ces êtres qui pour soutenir ces mêmes vices auroient voulu entretenir la superstition parmi nous.

Nous sommes Republicains, la justice et la probité seront notre partage. L'Etre Suprême dirigera nos actions. Nous serons toujours plus vertueux et jouissant des bienfaits sans nombre que va produire notre saine morale, les prêtres qui ont pris la fuite ne nous inspireront jamais le moindre regret.

Les ennemis extérieurs de la République, honteux de la découverte des moyens perfides et corrupteurs qu'ils vouloient employer contre nous, seront exterminés jusques dans leurs propres foyers. Oui, législateurs, tous ces tirans, tous ces destructeurs des principes de l'humanité, de la raison, et de la vertu seront forcés à reconnaître la puissance invincible du peuple français, et de nous demander la paix à deux genoux.

Demeurés fermes à votre poste jusques alors, vous allez lancer en ce moment les grands coups qui rempliront d'étonnement l'univers entier, c'est à vous à les conduire à leur fin, c'est à vous qu'il appartient de combler le bonheur que vous avez sçu nous préparer. C'est par vous, en un mot, que tous les Republicains français veulent être heureux.

Restés à votre poste et la République ne perira jamais. »

SALLAMITTE (*maire*), ALZIARY (*off. mun.*), BAUDOUIN, FREDY, MURAIRE, ALZIARY (*off. mun.*) VUIMOLIN (*notable*), BAUDOUIN (*notable*), M. ALZIARY [et 4 signatures illisibles.]

11

Les citoyens composant le comité de surveillance de la section du Nord de la commune de Langres, département de la Haute-Marne, félicitent la Convention de son décret du 18 floreal, et se plaignent de ce que les traîtres et les intriguans, pour échapper à la justice nationale, se glissent dans les campagnes; à l'aide d'un zèle hypocrite y surprennent la bonne foi des cultivateurs, se font nommer dans les comités, les dirigent, et entravent la marche révolutionnaire, en ménageant les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

12

La société populaire de la Villedieu, district de Coiron, département de l'Ardèche, annonce à la Convention qu'elle vient d'arrêter qu'il sera célébré une fête en réjouissance des victoires remportées par les soldats républicains sur les esclaves; elle demande l'envoi du bulletin, et invite la Convention à rester à son poste.

(1) P.V., XLI, 56.